

PARODIE DE NEGOCIATION ET AUSTERITE SALARIALE

Lors de la Commission Mixte Paritaire du 21 Juin 2017, première séance de négociation, après un lâïus sur le contexte économique du secteur, (baisses tarifaires et refus de l'état de donner une enveloppe sociale de 72 millions d'euros correspondant à la valeur des augmentations de la fonction publique) la Fédération Patronale ose proposer :

- ✚ un Avenant 27 dans lequel le salaire de base minimum conventionnel serait à 1487.66€ soit 0.50 % de plus que le SMIC,
- ✚ la forfaitisation du coefficient 176 à 218(ne faisant plus référence à la valeur du point)
- ✚ une augmentation de la valeur du point de 0.43% ! soit 3 centimes de plus de la valeur du point de 6.97 € à 7 €.

De plus, La FHP annonce qu'elle n'aura pas de mandat pour aller plus loin.

Et on parle de négociation salariale où les dés sont déjà jetés !!!

Pour compenser les baisses tarifaires, des gains de productivité sans précédent sont demandés aux salariés dégradant les conditions de travail, la qualité des soins et la sécurité des patients. Les salariés refusent d'être la variable d'ajustement de ces politiques d'austérité maintes fois dénoncées par FORCE OUVRIERE.

Pourtant, la capacité d'autofinancement dégagée par l'activité progresse depuis 2013 pour atteindre 6% du chiffre d'affaire du secteur de l'hospitalisation privée. Pour le secteur MCO, elle est passée de 3.8% du chiffre d'affaire à 5.6% en 2014.

Les frais de personnel ont diminué passant de 44% du CA en 2010 à 42.9% en 2014. On nous fait croire que le contexte économique via les baisses tarifaires ne permet pas aux entreprises d'augmenter le personnel !

Les bénéfices ont progressé de 2% du CA en 2010 à 3.6% en 2014.

Les établissements ont bénéficié du CICE, d'allègements de cotisations et d'une baisse de l'impôt sur les sociétés sans contrepartie et sans contrôle.

Mais leur politique salariale se concrétise à 0.43% de la valeur du point !!

64% des établissements pratiquent des rémunérations à +7% du salaire conventionnel, cette proposition n'impacterait que 10% des établissements.



FORCE OUVRIERE dénonce l'insuffisance de cette proposition et le mépris de la FHP pour les salariés dont le gel de salaire a lieu depuis 2012. Aucune augmentation de la valeur du point n'a été obtenue alors que l'inflation depuis 2012 représente 3.7%.

On voit bien la stratégie patronale qui consiste à maîtriser le coût du travail et nous préparer à un futur plus que morose alors que s'engage les travaux de refonte des grilles de classification.

Comment peut-on vivre dignement avec un salaire brut à 1487,66 € ?

Pour FORCE OUVRIERE, la question du pouvoir d'achat reste centrale et permet la relance économique.

Il ne faut pas perdre de vue que le secteur de l'hospitalisation privée est si porteur, qu'en 2014, la rentabilité représente 3.6% des 14 milliards de chiffre d'affaires, si porteur que la cours des comptes recommande un contrôle des comptes des entreprises via les ARS depuis 2015. La loi prévoit un niveau de "bénéfice raisonnable" au-delà duquel l'ARS pourrait réclamer le remboursement de l'argent versé par la Sécurité sociale.

Force Ouvrière revendique une augmentation significative, générale et immédiate des salaires pour l'ensemble des salariés, l'attribution de moyens nécessaires pour assurer une prise en charge de qualité et la création d'emplois nécessaires.

Fait à Paris le 12 juillet 2017